



Elections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration

publié le 27/09/2015

Descriptif :

J'attire votre attention sur l'importance de cette élection : l'implication des familles est un facteur important de la réussite des élèves.

Les élections des représentants des parents au Conseil d'Administration du collège auront lieu le vendredi 09 octobre 2015. Vous pourrez lire ci-dessous des informations concernant les modalités de vote et connaître le rôle du conseil d'administration <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1393>

Les représentants des parents (6 personnes) et des élèves (2) forment un tiers de la composition totale du Conseil d'Administration qui est tripartite, les deux autres tiers comprenant :

- ▶ 8 représentants de l'administration, des collectivités territoriales et personnalités qualifiées.
- ▶ 8 représentants des personnels de l'établissement (d'enseignement et d'éducation, administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers de service).

Les élus au Conseil d'Administration peuvent également participer à la commission permanente et au conseil de discipline du collège (sauf les représentants des collectivités territoriales).

La liste des électeurs est consultable au secrétariat du collège à compter du 25 septembre jusqu'au 09 octobre 2015.

Tous les parents (père et mère) sont donc électeurs et éligibles. Les élections se font donc au scrutin de liste, sans panachage, ni radiation, ni surcharge, à la proportionnelle, par liste entière.

Le dépôt des listes doit se faire au secrétariat avant lundi 28 septembre 2015 - minuit.

Le matériel et les modalités du vote, seront remis aux élèves avant le 2 octobre au plus tard. Vous en accuserez réception à l'aide du coupon-réponse joint. Un bureau de vote sera constitué de 13h à 16h30 au collège Émile Zola, et le dépouillement aura lieu à partir de 16h30.